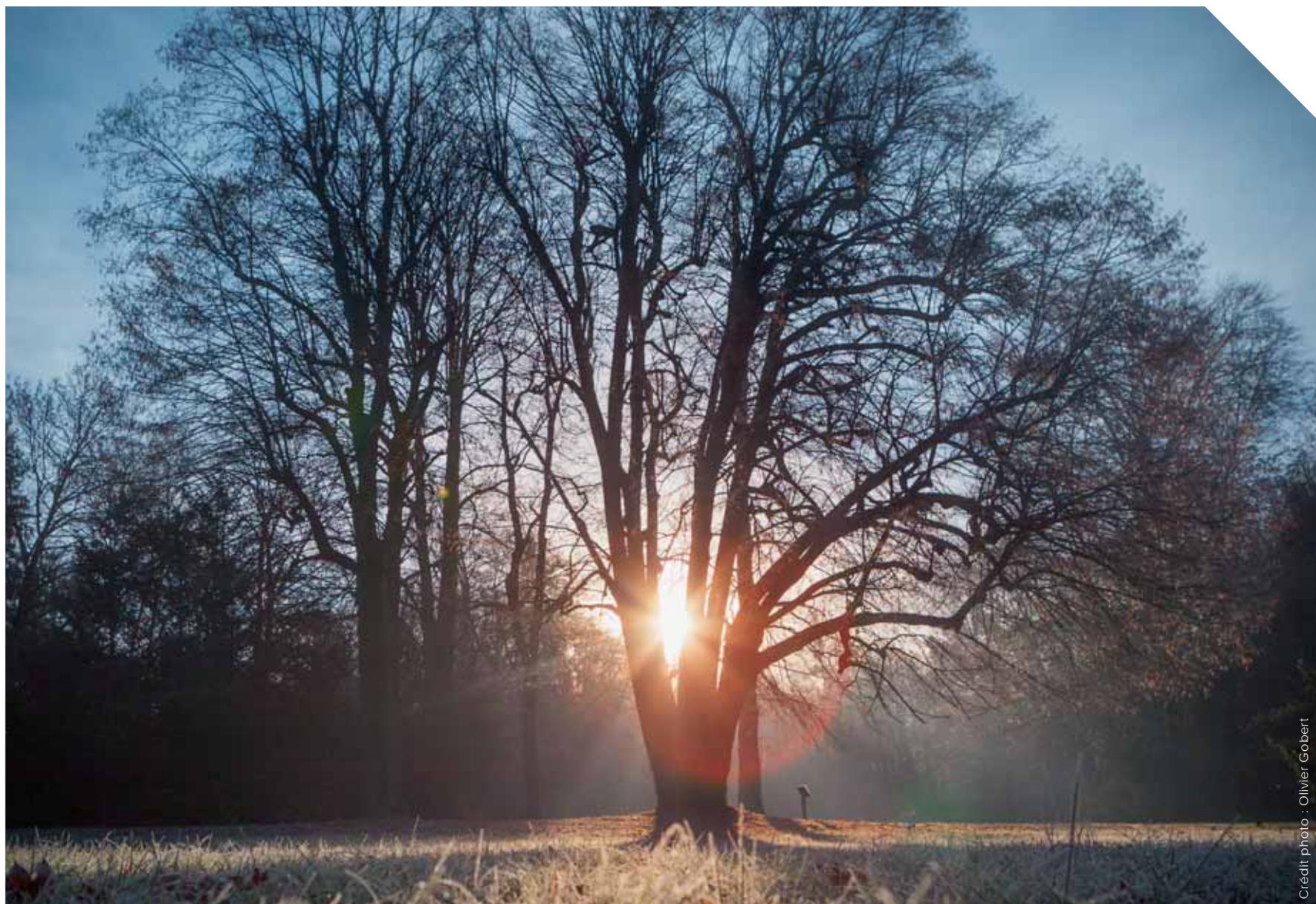


LeMag

n° 13 - Janvier 2019

PONT - SAINTE - MARIE

pont-sainte-marie.fr



Credit photo : Olivier Gobert



► POLITIQUE DE LA VILLE
Bienvenue au Conseil Citoyen de Pont-Sainte-Marie
PAGE 8



► ILS TRAVAILLENT POUR VOUS
Le CCAS : un service de solidarité à votre écoute
PAGE 10



► URBANISME
Aménagements de pistes cyclables
PAGE 13



3

EDITO

4

ENVIRONNEMENT

- ▶ Un tilleul du Parc Lebocey labellisé « arbre remarquable »
- ▶ Le parc Lebocey mis en valeur
- ▶ Dites-le avec des fleurs !
- ▶ Le fleurissement de la ville récompensé
- ▶ J'adopte une poule n°2
- ▶ Fin de l'utilisation des pesticides pour les particuliers

7

INFORMATIONS

- ▶ Mise en ligne du site Internet
Un nouvel outil au service des maripontains

7

ENSEIGNEMENT ET CITOYENNETÉ

- ▶ Une rentrée scolaire bien préparée sous le signe du numérique
- ▶ Les élus du Conseil Municipal Enfant et l'histoire napoléonienne

8

POLITIQUE DE LA VILLE

- ▶ Bienvenue au Conseil Citoyen de Pont-Sainte-Marie
- ▶ Service Municipal Politique de la Ville : Un nouveau directeur pour une nouvelle dynamique !

9

ECONOMIE

- ▶ A la découverte de l'atelier de Valérie
- ▶ Mister Menuiserie, l'expert de la menuiserie alu
- ▶ Dressing seconde vie : une boutique à prix attractifs
- ▶ « Sous les fenêtres » se cachent de belles trouvailles

10

ILS TRAVAILLENT POUR VOUS

- ▶ Le Centre communal d'action sociale (CCAS) : un service de solidarité à votre écoute

12

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

- ▶ Plongée au coeur de la surveillance urbaine sur notre territoire

13

URBANISME - TRAVAUX

- ▶ Aménagement de pistes cyclables sur les avenues Jaurès et Guesde
- ▶ Nouvelles avancées sur l'éco quartier du Moulinet
- ▶ Nouveaux logements rue du Moulinet
- ▶ Les derniers travaux de voirie

14

VIE ASSOCIATIVE

- ▶ Association UFC Que Choisir : vos droits de consommateurs protégés !
- ▶ L'Amicale des Anciens Elèves de Pont-Sainte-Marie
- ▶ Jean Gennevois nous a quittés

15

CULTURE ET MANIFESTATIONS

- ▶ L'Ecole de musique toujours à votre service
- ▶ Concert hommage à Johnny Hallyday
- ▶ Les Talents Pontois exposent de nouveau

16

ACTUALITÉS

- ▶ Ouverture d'une Halte Relais France Alzheimer sur la Ville
- ▶ Les animations de Noël ont attiré de nombreux visiteurs
- ▶ Pascal Caffet retrouve les Écrevolles
- ▶ La police municipale mutualisée renforcée

17

TRIBUNE POLITIQUE

18

CONSEIL MUNICIPAL

19

PRATIQUE

Directeur
de la publication :
Pascal LANDRÉAT

Directrice
de la rédaction :
Sandrine TOURNOIS

Rédaction :
Sylvie VUE
et Dorothee DALLET

Mise en page :
La Renaissance

Impression :
LA RENAISSANCE
10150 PONT-SAINTE-MARIE

Imprimé sur papier recyclé

Dépôt légal : 26-340/o
JANVIER 2019
Tirage : 3000 exemplaires

Dernièrement, la presse locale s'est fait l'écho du dynamisme de l'agglomération troyenne avec l'augmentation de sa démographie. En effet, notre agglomération devient la sixième aire urbaine de la région Grand Est. Cette croissance est essentielle pour notre territoire.

Quant à la ville de Pont-Sainte-Marie, elle attire de plus en plus d'habitants puisque nous en avons accueillis près de 226 nouveaux depuis 2016. Cet apport de population a permis à notre ville de conforter sa place au-dessus de la barre symbolique des 5 000 habitants avec 5 202 habitants pour 2019, ce qui en fait la 8^{ème} commune la plus peuplée de l'Aube. Cette donnée n'est pas neutre puisqu'elle nous permet de percevoir la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui s'élève à 635 183 € pour 2018 ! Elle permet également de se positionner par rapport aux autres villes de notre territoire, notamment en terme de projets et de financement d'équipements. En effet, la concurrence entre commune est de plus en plus prégnante et nous devons, pour chaque dossier, argumenter et présenter les projets les plus innovants.



Cette attractivité n'est pas due au hasard. Elle est le fruit d'une politique volontariste en matière d'habitat, principalement par l'aménagement progressif de l'éco-quartier du Moulinet. Elle l'est également par l'offre d'équipements structurants, conséquents pour une ville de notre strate comme la nôtre : un COSEC, une salle de gymnastique, une crèche, une Maison de l'Animation et de la Culture avec sa médiathèque et son école de musique, un Espace d'animation Social et Culturel, un collège, deux Centres de Formation d'Apprentis et une AFPA, une maison médicale, des résidences seniors... Enfin, en terme d'économie, nous avons la chance d'accueillir des locomotives comme les centres de marques, le centre d'appels et le marché de Gros, représentant quelques 2 500 emplois sur la ville.

Nous allons donc poursuivre cette dynamique dans les années à venir puisqu'elle apporte des résultats positifs pour notre territoire. J'y ajoute, non sans fierté, une qualité du service public grâce à l'ensemble des agents de la mairie qui travaillent, pour la plupart dans l'ombre. Je tiens à les remercier sincèrement à travers ces quelques lignes.

Enfin, en ces temps de remise en cause des institutions, il a été relevé que les élus de terrains que sont les maires et les conseillers municipaux, restent les personnages politiques préférés des Français (source Cevipof). Près de 58% des français leur font confiance en raison de leur proximité. Bien au-delà du programme politique, nos concitoyens attendent de leurs élus de l'écoute, le sens du service public, des interventions au quotidien, tous ces gestes qui démontrent qu'ils sont écoutés, rassurés, pris en considération. C'est la raison pour laquelle, les élus de Pont-Sainte-Marie restent mobilisés, à chaque instant, par le biais des permanences d'élus, d'astreintes en week-end, de rendez-vous, afin de répondre au mieux, et dans la mesure de leur possibilité, aux attentes des Maripontains.

Mobilisés, les élus le seront également pour poursuivre les projets déjà engagés durant ce mandat comme l'aménagement de l'éco-quartier pour y accueillir de nouveaux habitants et également l'implantation d'infrastructures nouvelles, la réhabilitation de la friche agricole afin d'y accueillir une activité économique d'envergure, la requalification du quartier Debussy et notamment pour cette année, une large concertation avec les habitants sur leurs attentes, la réhabilitation des groupes scolaires avec comme priorité le numérique et la réfection de classes et des sanitaires et, ce qui fait la spécificité de notre ville, la préservation de notre cadre de vie et de l'environnement. Aussi, c'est pour moi l'occasion de remercier tous les élus du conseil municipal pour leur engagement et leur dévouement à votre service.

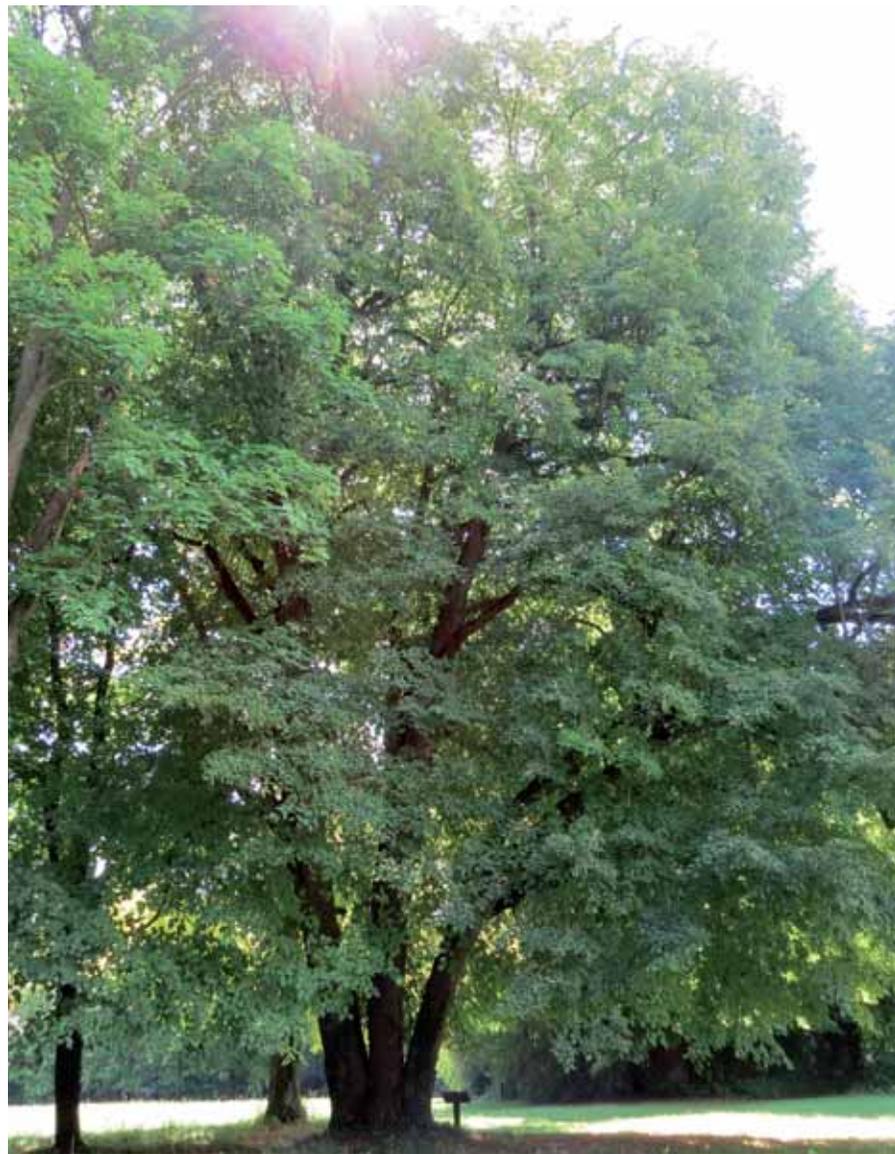
Enfin, j'adresse à chacun d'entre vous, au nom de notre équipe municipale, tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous-même, vos familles et vos proches.

Pascal Landréat
Maire de Pont-Sainte-Marie
Vice-Président de Troyes Champagne Métropole

► Un tilleul du Parc Lebocey labellisé « arbre remarquable »

Depuis quelques années dans le cadre de l'opération : « 200 arbres pour retrouver nos racines », l'association A.R.B.R.E.S attribue le label « Arbre Remarquable de France ».

Cette association a pour but de faire connaître la richesse des patrimoines arborés et faire prendre conscience qu'il faut les protéger. Ce label est attribué aux communes, établissements publics et propriétaires privés qui possèdent un arbre exceptionnel. Ce label est validé par la signature d'un partenariat avec l'association, impliquant notamment un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de l'arbre en question, considéré comme patrimoine naturel et culturel. Le 16 mars 2018, Georges Feterman président de l'association A.R.B.R.E.S, a décerné le label « Arbre remarquable de France » à la cèpée de Tilleul du parc Lebocey. Une belle récompense qui permettra de préserver et de promouvoir la richesse végétale de ce poumon vert de 14 hectares.



► Le parc Lebocey mis en valeur

Les élèves de l'EPL de l'Aube (Lycée Agricole de Saint-Pouange) en formation aménagement paysager (Bac Pro, BTS) vont réaliser des plans de massifs fleuris afin d'embellir les deux entrées du parc Lebocey.

Les végétaux plantés permettront de valoriser les entrées en préservant l'ambiance champêtre du lieu, avec un minimum d'entretien. C'est l'association de Sauvegarde du Parc Lebocey, aujourd'hui dissoute, qui a financé ces futurs aménagements.

En parallèle, la Ville continue la sécurisation du parc grâce à l'abattage de certains arbres anciens et fragilisés, devenus dangereux, notamment lorsque les vents soufflent forts. Sont prévus des travaux d'élagage grâce à un partenariat avec le Lycée Forestier de Croigny. Cette mission sera réalisée au cours de l'hiver. Les chutes de bois ont permis de confectionner une dizaine de bancs supplémentaires qui seront prochainement installés dans le parc.



► Fin de l'utilisation des pesticides pour les particuliers

Les pesticides sont totalement interdits dans les jardins et les espaces verts des particuliers depuis cette année.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités territoriales n'utilisent plus de produits phytosanitaires sur les voiries, dans les espaces verts, les forêts et les promenades ouvertes au public. L'interdiction s'applique dorénavant aux particuliers pour le traitement des jardins, balcons... Aussi, ces produits ne sont plus disponibles en libre-service. Des solutions existent cependant : utilisation de paillage et de film plastique de couverture, pulvérisation du vinaigre blanc dilué comme solution curative en désherbage, tonte raisonnée pour les terrains de foot... Des réunions d'information et de sensibilisation seront organisées par la ville à destination des habitants pour expliquer et orienter ceux-ci, sur de nouvelles pratiques à adopter.

► Dites-le avec des fleurs !

C'est sous un soleil radieux et dans un cadre agréable, au verger pédagogique de l'Ozeraie, que les prix pour le fleurissement 2018 ont été remis le 14 septembre dernier.

Julien Chenut, Maire adjoint en charge de l'environnement et du développement durable, entouré d'élus, des membres du Conseil Consultatif Environnement et Cadre de Vie et du Comité de Tourisme de la Région de Troyes, a tenu à féliciter et à récompenser les lauréats du concours communal de fleurissement. Fin juin, c'est en bicyclette que le jury composé de 6 personnes, a sillonné toutes les rues de la ville afin de noter les maisons et appartements fleuris. Les notations sont faites sur la base de critères précis donnés par le Comité Départemental du Tourisme. Selon les recommandations de ce dernier « Les villes sont autorisées à noter toutes les maisons, balcons, commerces, établissements publics non inscrits au concours maison dont le fleurissement mérite d'être récompensé ». 50 lauréats étaient conviés à cette manifestation, tous ont été récompensés avec des fleurs. Les 3 premiers lauréats de chaque catégorie ont reçu des livres portant sur le jardinage écologique.

Bravo à tous les participants de plus en plus nombreux qui permettent à la ville de s'égayer de mille couleurs et participent à l'amélioration du cadre de vie.



► Le fleurissement de la ville récompensé



Les élus du Conseil Municipal tiennent à maintenir chaque année, un budget pour le cadre de vie et le fleurissement. C'est au mois de novembre que commence le fleurissement de l'année suivante.



En novembre 2017, aidés des agents des espaces verts et des instituteurs, nos chères têtes blondes des écoles maternelles et primaires ainsi que celles de la crèche, ont planté 2 000 bulbes sur les 5 200 répartis dans toute la ville qui composent le fleurissement de printemps. Vous avez pu admirer leurs plantations devant la mairie, l'église et la salle des fêtes, mais également devant la crèche « Les Coccinelles ». Après les bulbes de printemps, 7 738 fleurs

ont été plantées par les agents du service technique. L'été 2018 nous a surpris par sa chaleur et son manque de pluie. L'arrosage régulier, à l'eau de la Seine, des massifs et des suspensions avec l'aide précieuse de l'hippomobile, la vigilance de tous les instants des agents ont permis d'avoir un fleurissement particulièrement remarquable cette année, le tout sans traitement phytosanitaire bien sûr ! Ces efforts ont été récompensés puisque la ville a reçu le premier prix de fleurissement des mairies de moins de 10 000 habitants, attribué par le Comité de Tourisme de la Région de Troyes. Ce prix symbolique est destiné à valoriser le travail fourni par les agents du service espaces verts de la commune.

1^{ère} catégorie : maison avec jardin visible de la route

M. et Mme Guy DELAVENNE - (5^{ème} prix départemental)
M. et Mme Michel ROGUIER
M. et Mme Didier SCHERER

2^{ème} catégorie : maison avec balcon

M. et Mme Alain ADAM
M. et Mme Menotti DI BONA
Madame Marie-Line BERTHAUT

3^{ème} catégorie : Décors sur voie publique et sur les murs

Madame Dewette ROBERT
M. et Mme Jacky GUERINOT

4^{ème} catégorie : habitat collectif

M. et Mme Jean Paul POUTOT
M. et Mme Ferdinand NEYNER
Madame Brigitte RAULT

► « J'adopte une Poule » 2^{ème} édition et toujours autant de succès !



Lancée le 19 mai 2018, cette 2^{ème} édition de « J'adopte une poule » a de nouveau été un vif succès. L'opération permet de valoriser les déchets et de lutter contre le gaspillage grâce à l'adoption de poules dans des familles volontaires.

Lors d'une cérémonie officielle au verger de l'Ozeraie en présence de Pascal Landréat et de Julien Chenut, adjoint en charge du développement durable, 10 foyers Maripontains se sont vus remettre 2 poules et 1 poulailler. Il est important de souligner que pour cette deuxième édition, grâce au partenariat avec le CFA BTP de l'Aube et de son directeur Fabrice Barthel, les poulaillers fournis aux adoptants ont été réalisés par de jeunes apprentis.

Cette opération qui s'effectue dans le cadre de la réduction des déchets, permettra de sensibiliser la jeune génération à cette problématique environnementale. En effet, entre la maison, l'école, le travail... chaque français jette en moyenne 20 kg de déchets alimentaires par an. La réduction des déchets à l'échelle mondiale est devenue un enjeu majeur des 20 prochaines années. Pour le moment, à Pont-Sainte-Marie, selon les retours de nos adoptants, c'est près de 6 kg de déchets non jetés dans les ordures ménagères et une cinquantaine d'œufs frais produits par mois et par foyer. Une belle contribution à notre échelle et dont on peut être fiers ! Merci et bravo aux adoptants.



► Mise en ligne du site Internet : Un nouvel outil au service des maripontains

Il a fallu près de deux ans de travail pour concevoir et revoir la formule du nouveau site web de la ville.

La ville de Pont-Sainte-Marie s'est dotée de son premier site internet en 2004. Au fil des ans, la structure du site a évolué jusqu'en 2015, date à laquelle le site a été piraté. En effet, des hackers avaient détourné le site afin d'y mettre des photos polémiques faisant l'apologie du terrorisme.

Le site a dû être fermé, afin dans un premier temps, de protéger le contenu, mais également de trouver la faille et de la corriger. L'expérience montre que lorsqu'une faille est trouvée sur un site web, les hacks se font plus fréquents et généralement plus agressifs. Il peut suffire de quelques secondes à un pirate (Hacker) ou un robot (Bot) pour causer des dommages importants sur les sites ou sur les serveurs en engendrant des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Dans un premier temps, il a donc fallu mettre en place tous les dispositifs nécessaires afin de sécuriser l'accès au site et empêcher un nouveau piratage.

Dans un second temps, il a fallu repenser le site qui ne correspondait plus aux attentes des administrés. Jusqu'à présent, la ville avait fait appel à des étudiants en communication dans le cadre de stages. Aujourd'hui, elle s'est attachée les services d'un prestataire local, spécialiste en conception de site, TWIN-Solutions basé dans l'agglomération troyenne.

Le premier travail effectué en interne a consisté à collecter toutes les informations, textes, photographies nécessaires à son élaboration. Un lourd travail pour la personne de la mairie chargée de le faire, et qui effectue d'autres tâches importantes par ailleurs au sein de la collectivité.

Ensuite, les éléments recueillis ont été communiqués au prestataire qui a alors proposé une charte graphique à la ville. Après acception de celle-ci, un gros travail de mise en forme a été effectué par TWIN-Solutions.

Depuis juillet, le site est en ligne. Il doit répondre aux questions pratiques que se posent les usagers. Il représente également un moyen de rapprocher l'usager de l'administration et lui faciliter la vie, sans forcément que celui-ci se déplace. Vous pouvez donc, en un simple clic de votre ordinateur, tablette ou téléphone, consulter les disponibilités des salles en location, connaître les actualités de la ville, télécharger une demande de permis de construire, connaître la réglementation en matière de stationnement... Il complète ainsi la panoplie des outils de communication mise à la disposition des maripontains, avec les panneaux de rue, les mails, les flyers, la presse, les réunions publiques...

Cependant, un site est toujours amené à évoluer. Le service communication de la ville reste donc à votre écoute pour toutes suggestions, remarques ou compléments d'information.

En attendant, bonne navigation sur notre site web !

www.pont-sainte-marie.fr



► Grand débat national : Les Français consultés

Dans le cadre du grand débat national organisé par le Gouvernement d'Emmanuel Macron, des cahiers de doléances sont à la disposition des citoyens sur les 4 thématiques suivantes :

- Les impôts, les dépenses et l'action publique
- L'organisation de l'État et des collectivités publiques
- La transition écologique
- La démocratie et la citoyenneté.

Ainsi, vous êtes invités à vous exprimer pour faire valoir vos propositions et vos idées, par le biais de ces cahiers, disponibles à la mairie de Pont-Sainte-Marie, aux heures d'ouverture de celle-ci, et ce jusqu'au 15 mars prochain. Une fois la consultation terminée, vos propositions seront envoyées aux hautes instances gouvernementales, qui se chargeront d'en dresser la synthèse

D'autre part, le gouvernement donne la possibilité de s'exprimer par le biais du site internet <https://granddebat.fr/#> sur lequel vous pouvez apporter vos contributions.

La ville de Pont-Sainte-Marie peut mettre à disposition des salles afin de permettre à des organisateurs volontaires, de débattre dans de bonnes conditions. Il convient de préciser que l'animation des réunions ne sera pas organisée par la mairie.

► Une rentrée scolaire bien préparée sous le signe du numérique

De nombreux investissements et travaux ont été réalisés cet été, afin de toujours mieux répondre aux besoins des enfants et des personnels encadrants.

L'école maternelle, qui regroupe cette année 174 élèves, répartis en 8 classes, a bénéficié des travaux et aménagements suivants :

- Le renouvellement mobilier maternelle : tables, chaises, banquettes et bibliothèques et déménagement partiel de deux classes (Jaurès – Sarrail)
- L'achat d'une classe numérique mobile comprenant une valise de rechargement et transport, de 6 tablettes, d'un PC portable
- La réfection des jeux dans la cour Sarrail (sol)



- La dépose des grillages de protection de l'ancien préfabriqué Sarrail et la sécurisation des lieux
- La remise en état de propreté, des espaces verts et de la cour de récréation

L'école élémentaire qui regroupe 302 élèves dans 14 classes, n'a pas été oubliée puisque des investissements ont également été faits :

- Achat d'un tableau 3 ventaux émaillé pour une salle de classe en remplacement du tableau à la craie
- Achat de livres scolaires CE2 : 66 livres pour le français et 66 livres pour les mathématiques accompagnés de 9 guides du maître
- Achat de deux classes numériques comprenant chacune une valise de rechargement et transport, de 8 tablettes, d'un PC portable
- Rénovation et mise en peinture de deux classes
- Rénovation et mise en peinture du préau
- Remise en état général de propreté, des bâtiments des espaces verts et de la cour de récréation

La restauration scolaire, accueille chaque



jour près de 160 élèves sur 2 sites. Elle a subi quelques changements, notamment un aménagement ergonomique du poste lave-vaisselle pour les agents municipaux, ce qui facilite grandement leurs tâches. Enfin, tous les robinets des lavabos enfants ont été changés à l'Espace d'Animation Social et Culturel (EASC). Depuis le 1^{er} janvier 2018, notre nouveau prestataire de la restauration scolaire, L'ESAT LE TERTRE, propose une cuisine collective de qualité avec des produits du terroir, en répondant à la mission d'apprentissage du goût, en proposant de nouvelles saveurs et des repas cuisinés dans le respect du goût et de la tradition. Chaque mois, un repas à thème est proposé, des cadeaux sont distribués aux enfants.

20 % de denrées bio sont servies aux usagers, dont le pain BIO à chaque repas. A ce jour 60 % de l'approvisionnement est départemental et 85 % régional.

► Les élus du Conseil Municipal Enfant et l'histoire napoléonienne

Profitant des journées du patrimoine qui ont eu lieu le 17 septembre dernier, le Conseil Municipal Enfants a fait sa rentrée pour sa deuxième et dernière année de mandat. Un mandat riche en projets depuis son élection en octobre 2017 car nos 15 petits conseillers ne manquent ni d'idées, ni de dynamisme, ni de motivation !

Pour l'année scolaire en cours, ils terminent le projet ambitieux entamé il y a un an et dont le terme est prévu en juin 2019, à savoir la réalisation d'une bande dessinée racontant l'histoire de Claude Nicolas DUPONT, « le Grognard » Maripontain qui vécut au XIX^{ème} siècle. Son histoire n'est pas banale ! Né le 1^{er} décembre 1789, année de la révolution



française, Claude Nicolas DUPONT, passe son enfance dans la commune. Il s'est illustré pendant les guerres napoléoniennes avant de devenir, à son retour, conseiller municipal jusqu'à sa mort. Une vie de dévouement et d'engagement qui lui a valu la Légion d'Honneur. Une vie que nos jeunes conseillers dessinent avec l'aide de l'illustratrice Sawsan NOURALLAH.

Les séances de travail sont organisées 2 fois par mois le samedi de 14h à 16h. Les dessins des enfants, réalisés à l'aquarelle, sont pleins de fraîcheur. Ils feront l'objet d'une exposition dès le travail terminé. Ensuite l'ensemble des planches sera réuni sous la forme d'un recueil versé aux archives patrimoniales de la ville. Le projet a pu se mettre en place grâce à un investissement financier partenarial entre la commune et l'association CPSM dont l'objectif est de valoriser, notamment, le patrimoine mémoriel de la ville. Une visite du musée

consacré à Napoléon à Brienne a été organisée le 19 septembre, l'occasion pour les enfants de s'approprier le contexte historique du début du XIX^{ème} siècle. Une étape indispensable qui donne du sens au projet.

Rencontres avec le député de la circonscription

Mais les enfants du CME ont aussi d'autres projets tournés vers l'environnement et le handicap, deux axes de travail qui figurent à leur programme. Une occasion de se rapprocher d'autres partenaires associatifs qui leur apportent une ouverture sur la citoyenneté et contribuent aussi à les préparer à leur vie d'adulte.

Le 11 octobre, le CME s'est réuni en plénière en salle du Conseil Municipal, en présence des élus de la ville et de Grégory BESSON-MOREAU, député de la circonscription. Le Conseil Municipal Enfant a présenté l'avancée de ses travaux. Les jeunes conseillers étaient un peu impressionnés mais n'ont pas à rougir de leur travail pour lequel ils ont été chaleureusement félicités par tous les adultes présents. Peut-être marcheront-ils un jour sur les traces de leurs aînés au Conseil Municipal ?

► Bienvenue au Conseil Citoyen de Pont-Sainte-Marie



La mise en place officielle du Conseil Citoyen a été organisée le 19 septembre dernier en présence des partenaires institutionnels.

Depuis Juin 2017 grâce à l'aide précieuse de Michaël Bouillon, Président de la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) et aux différents partenaires (Préfecture – Conseil Départemental – Troyes Champagne Métropole – Mon Logis) – la mairie a aidé à la création du Conseil Citoyen afin de conforter la participation citoyenne qui s'inscrit dans le Contrat de Ville.

Le Contrat de Ville est un dispositif national dont les 4 piliers prioritaires sont :

- La parentalité – la réussite scolaire
- L'accès aux droits – le parcours social
- L'Emploi – l'insertion et le développement économique
- Le cadre de vie et la vie de quartier.

C'est donc au titre de ce dernier point que 15 personnes volontaires, dont 13 demeurant dans le Quartier Debussy, ont décidé de s'investir et d'animer le Conseil Citoyen. En collaboration avec les agents du Pôle Politique de la Ville, ils ont déjà réalisé quelques actions significatives comme la mise en place d'une charte définissant le mode de fonctionnement du Conseil Citoyen, un questionnaire sur la propreté adressé à tous les habitants du quartier Debussy, la mise en place d'un repas partage en août dernier auquel tous les maripontains étaient conviés. En parallèle, des marches exploratoires dans le quartier ont permis d'établir un diagnostic des besoins qui viendra alimenter le travail actuellement en cours sur la requalification du quartier en partenariat avec le bailleur social MON LOGIS. Seront également menées des actions portant sur le sport, la culture et les loisirs.

La Ville s'affiche !

Mais l'opération la plus visible a été la réalisation de photos géantes apposées sur les vitrines des locaux commerciaux vides. Ces locaux appartiennent à Mon Logis et les vitres sont régulièrement détériorées, et pour une raison de coût, remplacées par du contreplaqué. Ce côté inesthétique et non uniforme ne permet pas de donner une image positive et attractive de cet ancien espace commercial. Aussi, dans le cadre de la participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie et de l'image du quartier, la ville et Mon Logis, avec l'appui financier des services de l'Etat, ont répondu à un appel à projet afin d'animer ces anciennes vitrines.

Accompagné par Mickaël Collet, photographe, le Conseil



► Service Municipal Politique de la Ville : Un nouveau directeur pour une nouvelle dynamique !

Depuis le 15 avril dernier, Sébastien Mailly dirige le service Politique de la ville.

Ce service est situé à la Maison de la Concertation et du Projet, et a pour but de développer des actions tournées vers les habitants et les usagers du quartier Debussy, sur des thématiques variées telles que la santé, la prévention, ou encore l'habitat et le cadre de vie.

Deux pôles composent ce service

Le service animation de rue, ouvert à tous, où Anthony, Samba, Martin et Ali sont chargés de faire découvrir aux enfants, adolescents et jeunes adultes diverses activités ludiques, sportives et culturelles, créant du lien dans le quartier.



Le service GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité), avec Ibrahim, Bouba, Sahim et Mathieu qui, en lien avec des associations et les habitants, développent divers projets de terrain et sont tournés vers l'emploi.

Sébastien Mailly a aussi pour mission le suivi de la requalification urbaine du quartier Debussy, en cours de négociation avec les partenaires financiers. Pour mener à bien cette tâche prioritaire de rénovation, il est le lien permanent avec les partenaires institutionnels de la ville tels que l'Etat, la Région ou Troyes Champagne Métropole.

Une de ses premières actions a été la mise en place du Conseil citoyen qui a pour but de donner la parole aux habitants du quartier.

De manière générale, il souhaite, grâce à son équipe très professionnelle et à l'écoute, développer le lien social, accueillir et renseigner toutes les personnes.

Pour tous renseignements :

La Maison de la Concertation et du Projet
Rez-de-chaussée de la Tour « Les Bouleaux »
Place des 4 saisons à Pont-Sainte-Marie
Ouvverte à tous, le lundi de 14h à 20h
et du mardi au samedi de 14h à 18h.
Tél : 03 25 46 67 44

Citoyen a pris des clichés de lieux symboliques de la ville, la Seine, l'église, l'éco quartier, la salle des fêtes) et/ou des visages d'habitants. Des tirages aux dimensions des vitrines ont ensuite été faits en haute définition et ont recouvert les vitres.



► A la découverte de l'atelier de Valérie

Au 80 de l'avenue Jean Jaurès se dresse le panneau « l'atelier de Valérie ».

Entrons...

Valérie Vincent-Petit nous y accueille avec un large sourire. C'est là qu'elle exerce son métier d'art. Artisan-tapissier-décorateur, elle est installée dans notre commune depuis 2 ans. Après avoir travaillé pour des artisans, elle a franchi le pas avec l'envie de créer, de s'exprimer par amour de son métier. Cette passion, elle la met au service des autres aussi, et notamment des jeunes. En effet, Valérie forme des futurs artisans (CAP, BEP, BAC pro...). Elle est aussi élue à la Chambre des Métiers. Elle vous propose dans son atelier, de la réfection de sièges de tous styles, canapés anciens ou modernes, des conseils en décoration, du home-staging, de la confection sur mesure (voilage, dessus de lit, coussins, patine sur bois...) à un bon rapport qualité/prix. En projet, l'ouverture d'un show-room, dans lequel seront mises en scène ses créations avec des tapis de créateur et des objets déco dont vous pourrez faire

l'acquisition. Une journée portes ouvertes est également prévue en 2019 à laquelle seront invités d'autres artisans d'art qui exposeront dans ses locaux et son jardin.



L'ATELIER DE VALÉRIE
80 avenue Jean Jaurès
10150 Pont-Sainte-Marie
Tél : 03 25 41 07 72
Portable : 06.79.96.59.15
Facebook : l'atelier de Valérie

► Dressing seconde vie : une boutique à prix attractifs

Depuis le 8 novembre 2018, Isabelle LOUBINOUX vous accueille dans sa boutique « DRESSING SECONDE VIE ».

C'est en étant salariée du FOYER AUBOIS où elle s'occupait du rayon vêtements et chaussures, que l'idée s'est imposée à elle : « pourquoi ne pas proposer aux maripontains de profiter de tarifs très raisonnables pour se vêtir sans se déplacer ! » Cette maman de 5 enfants propose des vêtements, chaussures et

accessoires de mode d'occasion, parfois neufs, pour tous (hommes - femmes - enfants - bébés) dont les prix varient entre 3 et 7 euros maximum. Isabelle vous accueille dans une boutique claire et spacieuse, où son stock est renouvelé toutes les semaines. Il ne s'agit pas d'un dépôt/vente. Elle achète les vêtements d'occasion à des organismes spécialisés et se charge de les vendre. N'hésitez pas à franchir le seuil de sa boutique, elle vous prodiguera ses conseils et vous guidera dans vos recherches avec gentillesse et professionnalisme.



DRESSING SECONDE VIE
4a, rue Sarrail à Pont-Sainte-Marie
Tél : 06 33 54 83 52
Ouvert : Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
De 9 h à 12 h et 14 h - 18 h

► Mister Menuiserie, l'expert de la menuiserie alu

C'est dans les locaux du 13 rue Robert KELLER, que des modèles sont exposés et où vous reçoit Pascal FEVRE responsable du Magasin.

Ce passionné de la vente a voulu donner un « second souffle » à sa vie professionnelle après avoir passé 25 années en tant que responsable du merchandising d'un grand groupe de bricolage. Il a rejoint MISTER MENUISERIE afin de participer à l'essor



commercial de cette jeune entreprise dont le concept initial est la vente de portes et portails, portes de garage, escaliers, pergolas, verrières d'intérieur, volets roulants, motorisation et interphone par Internet à des prix très concurrentiels.

Cette start-up est devenue en quelques années un des leaders du marché mais a très vite compris l'importance d'avoir des boutiques où l'on vient choisir un élément essentiel de sa maison. Pascal FEVRE met toutes ses compétences « techniques » à votre service pour le choix et la pose. Outre la fourniture sur mesure ou standard de matériel garanti à vie, à des prix très concurrentiels, il pourra vous mettre en relation avec des artisans locaux et assurer un suivi de votre chantier. MISTER MENUISERIE vous proposera prochainement des fenêtres de maison à des prix toujours aussi compétitifs. N'hésitez pas à aller demander des conseils et devis à Pascal FEVRE qui vous recevra et vous guidera avec professionnalisme et passion.

MISTER MENUISERIE
13, rue Robert KELLER 10150 Pont-Sainte-Marie
Tél : 03 25 70 51 59
www.mistermenuiserie.com
contact-ptstmarie@mistermenuiserie.com
Horaires d'ouverture :
Du mardi au samedi : 10h - 12h et 14h - 19h

► « SOUS LES FENÊTRES » SE CACHENT DE BELLES TROUVAILLES

A la base, il y a une passion pour la chine et la brocante. Puis un anniversaire où l'on se dit qu'il est temps de « sauter le pas - de changer de profession » et ensuite un coup de foudre pour un local.

Voici en quelques mots, avec un sourire qui à lui seul en dit long sur Anne-Sophie BUISINE, la belle aventure de la boutique qui vient d'ouvrir « Sous les fenêtres ».

C'est au milieu de meubles chinés et restaurés par ses soins mais également de linges d'art, de table de créateurs



non distribués sur l'agglomération et d'objets de décoration venant de Suède et du Danemark, qu'Anne-Sophie vous accueille dans son « concept store » ou plus simplement boutique où tout est à vendre même les tables et

les chaises sur lesquels vous dégusterez votre thé bio. Car la boutique comporte également un salon de thé où sont servis mais également vendus des thés bio de la marque BEAUJEU, en exclusivité sur l'agglomération. N'hésitez pas à franchir la porte de ce charmant univers qui enchantera vos pupilles et vos papilles.

SOUS LES FENÊTRES
2 rue Pasteur
10150 Pont-Sainte-Marie
Tél : 06 18 45 26 68
Horaires d'ouverture :
Mardi et mercredi : 14h à 19h
Jeudi : 10h à 12h et 14h à 19h
Vendredi et samedi : de 10h à 19h

► Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : un service de solidarité à votre écoute

Le Centre Communal d'Action Sociale de Pont-Sainte-Marie est un établissement public. Le Maire Pascal Landréat est le président de droit du conseil d'administration, celui-ci étant composé à parité de membres du Conseil municipal et de membres de la société civile. Christian Pouyol dirige ce service. Il est à la tête d'une équipe d'une quinzaine de personnes. Le CCAS regroupe à la fois le secteur social et l'Espace Multi accueil - petite enfance (crèche et halte-garderie). Tour d'horizon avec Christian Pouyol et Véronique Heuillard, Vice-Présidente déléguée du CCAS.



► En Chiffres

Le CCAS :

- 800 personnes accompagnées en 2018
- 400 colis ont été distribués en 2018
- 336 personnes se sont inscrites au repas des anciens en 2018
- 15 appels téléphoniques entrant par jour et 5 à 10 personnes reçues
- Entre 20 et 30 réunions pluridisciplinaires par an avec des partenaires : associations, assistantes sociales, équipes de réussite éducative, acteurs de terrain, Préfecture, Troyes Champagne Métropole, structures inter professionnelles, médecins gériatologues, service d'aide à domicile, établissements scolaires et l'ensemble des services communaux.
- 30 personnes fréquentent les ASL (ateliers socio linguistiques) : 2 fois par semaine

► LES AIDES LÉGALES

Ce sont les obligations du CCAS, sur des dispositifs pilotés par l'Etat, la CAF ou le Conseil Départemental, compétents en matière d'aide sociale.

C'est le cas du RSA (Revenu de Solidarité Active), de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de l'obtention de cartes de résidents ou encore de la CMU (couverture maladie universelle). Sur tous ces sujets, le CCAS instruit les dossiers, mais n'est ni décideur, ni le payeur des aides sociales légales. « Pour autant, nous accompagnons l'ensemble de la population, quelle que soit sa situation sociale, notamment sur le plan administratif (pour rédiger un courrier, par exemple). La porte du CCAS est ouverte à tous. Je dirais que notre mission première c'est l'accueil. Au CCAS, nous pouvons tout écouter, tout entendre, mais malheureusement pas tout régler » souligne Christian Pouyol, Directeur du CCAS.

► LES AIDES FACULTATIVES

Elles s'adressent à l'ensemble de la population, sur tout le territoire maripontain. C'est le cas de l'aide alimentaire, dispensée par le CCAS, grâce à un partenariat avec la Banque Alimentaire de l'Aube.

« Nous traitons les demandes sur dossiers, avec des critères bien définis. Il est important de dire que tous les agents du CCAS sont soumis au secret professionnel et que ce sont les situations qui sont étudiées et non des personnes » précise Christian Pouyol.

« Mais, si nous traitons souvent l'urgence, nous devons aussi chercher les raisons des problèmes de nos administrés. C'est pour cela que nous travaillons en concertation permanente avec les structures d'aide sociale de l'agglomération et du département. »

L'action sociale du CCAS est aussi en faveur des personnes âgées de plus de 70 ans. Colis des anciens, repas annuel, après-midis récréatifs qui sont l'occasion de moments festifs et de rencontres.

Ce sont aussi les primo-arrivants, qui bénéficient des ASL (ateliers socio linguistiques) afin d'apprendre le français en partenariat avec le CIDFF (Centre d'informations sur le droit des femmes) et avec la participation bénévole d'Evelyne Nicolas, le tout proposé à la MAC (Maison de l'Animation et de la Culture). Le CCAS organise également des manifestations comme la Semaine Bleue, semaine nationale consacrée à l'information vers les séniors, sur des sujets comme la santé, la sécurité routière, les nouvelles technologies...

Enfin, le CCAS gère la crèche et la halte-garderie regroupé à l'Espace Petite Enfance, « Les Cocinelles ». Cet établissement de 500m² d'une capacité d'accueil de 40 places est dirigé par Laetitia Djaiz. Il répond à la forte demande d'accueil des enfants de moins de 4 ans. Ils bénéficient d'un environnement respectueux de l'écologie et de la santé car c'est le premier bâtiment écologique de la ville construit en 2007.



La crèche :

- 38 berceaux
- 100 enfants accueillis par an
- 13 agents : directrice puéricultrice, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et agents d'entretien et de restauration.



LA SEMAINE BLEUE

DU 8 AU 12 OCTOBRE 2018

Lors de cette semaine bleue, événement d'envergure nationale, ce sont plusieurs activités qui ont été proposées aux personnes de plus de 70 ans. Repas des anciens, atelier divers (beauté, cuisine, jeux, informatique,...), ballades ou encore visites culturelles,... Lors des deux repas organisés les jeudi 11 et vendredi 12 octobre dernier, la commune a souhaité mettre à l'honneur ses deux doyennes, Mme Inès Simoni, 91 ans et Mme Huguette Thiebaut, 90 ans ainsi que ses deux doyens, M. Jean-Baptiste Schnabel, 91 ans et M. Maurice Bertrand, 90 ans. Toute l'équipe vous donne rendez-vous le 6 mars 2019 pour une après midi récréative.



L'EQUIPE DU CCAS

Autour du directeur **Christian Pouyol**, deux conseillères en économie sociale et familiale.

Céline Guillon : Elle est plus particulièrement chargée de la problématique sociale, en consacrant notamment deux demi-journées par semaine de permanence à la MAC. Elle participe aussi aux ASL (Ateliers socio linguistiques) et aux tâches administratives comme l'organisation et la préparation du conseil d'administration du CCAS.

Louise Caiment : chargée du service aux personnes âgées et de l'organisation des manifestations comme les colis, la Semaine Bleue, le repas, les après-midis récréatifs, l'accueil du public. Elle gère également les dossiers d'aide alimentaire. Les administrateurs et bénévoles donnent également de leur temps pour toute la gestion de la banque alimentaire.

LA PAROLE A... VÉRONIQUE HEUILLARD, VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS, ADJOINTE, CHARGÉE DE L'INSERTION, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA PETITE ENFANCE



« Que tout le monde se sente bien à Pont-Sainte-Marie ».

« Le CCAS porte le volet social de la commune. Nous œuvrons autour de 3 priorités ». Les personnes âgées afin de lutter contre l'isolement et de favoriser le maintien à domicile.

Les personnes en difficulté qu'il convient d'accompagner dans toutes leurs problématiques de vie (logement, emploi, santé, budget,...). Pour cela, nous travaillons en étroite partenariat avec les animatrices de l'EPHAD de Nazareth et les assistantes sociales du Centre Médico-Social de Pont-Sainte-Marie

Et enfin, la petite enfance, avec le développement de l'espace multi-accueil qui est une référence dans notre agglomération en termes de professionnalisation du personnel et de qualité des équipements. Avec l'école maternelle, la crèche crée des passerelles afin de favoriser l'intégration des plus petits à la « grande école ». L'équipe de la petite enfance s'intègre pleinement aux activités proposées par la ville ».

L'ARRIVÉE DE MANON SCHENATO EN SERVICE CIVIQUE



Présente depuis Juillet dernier, son travail consiste à rendre visite aux personnes âgées afin de rompre l'isolement et de favoriser le lien social ou pendant les plans canicule ou grand froid. Elle visite environ une dizaine de personnes par semaine.



INFOS
PRATIQUES

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter

Le Centre Communal d'Action Sociale
Place Langlois
10150 Pont-Sainte-Marie
Tél : 03 25 81 84 06
Mail : christian.pouyol@pont-sainte-marie.fr
Horaires d'ouverture au public :
Le matin : du lundi au mardi de 9h à 12h
L'après-midi : lundi, mercredi et vendredi
de 14h à 17h / Fermé le mardi et jeudi

Crèche « Les Coccinelles »

37, rue narcissé Hautelin
10150 Pont Sainte Marie
Tél : 03 25 80 30 23
Mail : laetitia.djaiz@pont-sainte-Marie.fr
Site Internet : www.lescoccinellespsm.fr

► Plongée au cœur de la surveillance urbaine sur notre territoire

L'évolution et la mobilité des phénomènes de délinquance impliquent désormais de structurer des politiques locales de sécurité autour de nouveaux outils technologiques de prévention. Le recours à la vidéoprotection des lieux ouverts au public s'inscrit pleinement dans cette volonté de sécurisation des personnes et des biens.

C'est la raison pour laquelle, en parallèle aux travaux de réfection réalisés sur la place Charles De Gaulle en 2017, un dispositif de deux caméras a été installé et ce, afin d'améliorer la sécurité des commerces de proximité, des habitants et des biens publics. Les caméras, implantées sur la place De Gaulle, permettent de visualiser ce carrefour à fort passage (près de 16 000 véhicules/jour).

COMMENT FONCTIONNE LE DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION DE LA METROPOLE TROYENNE ?

L'exploitation du système s'effectue au sein du Centre de Supervision Urbain extrêmement protégé. Il est situé dans les locaux de Troyes Champagne Métropole. Il est spécifiquement dédié à cet usage et à la coordination de l'activité.

Le dispositif est d'abord très réglementé. L'installation des caméras est soumise à autorisation préfectorale et le traitement des images à la législation relative au respect des libertés individuelles. En effet, la protection de la vie privée, familiale et du domicile est réalisée par masquage dynamique qui empêche toute visualisation à l'intérieur des immeubles d'habitation et, de façon spécifique, celle de leurs entrées. Ce masquage s'adapte automatiquement à la taille des sites à protéger et ne peut pas être modifié par les opérateurs. En outre, aucune caméra ne peut être installée sur une propriété privée sans l'accord du ou des propriétaires. Les deux caméras installées place De Gaulle



offrent une vision de jour comme de nuit grâce à un éclairage infrarouge. Ces caméras motorisées disposent d'une rotation complète pour une vision à 360° et d'un zoom X 30, ce qui permet une précision de lecture très performante. Ainsi les opérateurs vidéo accèdent plus aisément à l'exploitation des images lorsque cela est nécessaire. En cas de constat d'infraction, les opérateurs sont en liaison directe avec la police nationale via des téléphones et des talkies-walkies.

COMMENT SONT PROTÉGÉES LES IMAGES ?

Tous les accès sont sécurisés et disposent d'un dispositif de contrôle ne permettant que la stricte entrée des 10 agents habilités à visionner les images. Il est aménagé pour accueillir l'ensemble des équipements nécessaires à l'exploitation du système. Il permet une visualisation et un pilotage des images 24h/24h, 365 jours par an.

Seuls les postes dédiés à cette surveillance et situés dans les locaux sécurisés, disposent d'un logiciel spécifique à l'exploitation des données filmées.

La visualisation des images est réalisée en permanence par 2 opérateurs qui sont assis devant un mur d'écrans. Tous les opérateurs ont reçu une formation technique et juridique sur la réglementation en matière de vidéo protection. Ils sont soumis au secret professionnel plus que n'importe qui.



QUE DEVIENNENT LES IMAGES ENREGISTRÉES ?

Les images sont conservées pour une durée de 14 jours. La réglementation autorise un délai de conservation des images qui ne peut en aucun cas excéder 30 jours. Seule une demande des autorités judiciaires peut permettre l'extraction d'images enregistrées dans le cadre d'une enquête.

COMMENT LE PUBLIC EST-IL INFORMÉ DE LA PRÉSENCE DE CAMÉRA DE VIDEOPROTECTION ?

Lorsque qu'une commune dispose de caméras, il est obligatoire d'informer le public de son entrée dans un espace sous vidéoprotection. Un affichage est réalisé sur les principaux axes routiers d'entrées de la ville.

Loin d'être un système de répression, la vidéoprotection, permet au contraire de faire de la prévention tant sur la voirie, sur le flux de circulation ou sur les délits type cambriolages, agressions...

Pour preuve, depuis l'installation des caméras sur la place Charles De Gaulle il a été relevé :

- 15 faits ou infractions.
- 2 extractions pour des faits de dégradations du domaine public avec délit de fuite. Le travail de relecture des opérateurs a permis d'identifier les immatriculations des véhicules en causes.



► Aménagement de pistes cyclables sur les avenues Jaurès et Guesde

La commune compte désormais 7,2 km de bandes cyclables supplémentaires sur son territoire.

Cet aménagement ravit les cyclistes qui empruntent les avenues Jules-Guesde et Jean Jaurès, deux axes très fréquentés par les automobilistes et dangereux pour les deux roues.

Une priorité : améliorer la sécurité des cyclistes

Desservant les magasins d'usine, le collège ainsi que les écoles, les voies Guesde et Jaurès, seront dotées d'une voie réservée aux deux roues dans les deux sens de circulation, soit au total 7,2 km.

Un aménagement qui devrait réduire la vitesse des automobilistes en raison d'une chaussée réduite, et par conséquent renforcer la sécurité. Ce nouvel aménagement change la configuration du stationnement, surtout sur l'avenue

Jules Guesde. Le stationnement à cheval sur le trottoir existant est donc remplacé afin qu'aucun véhicule n'empiète sur l'espace dédié aux cyclistes. Ainsi 6 places sont matérialisées sur le trottoir pour répondre au besoin de stationnement de proximité.

En ce qui concerne le bas de l'avenue Jules Guesde, 8 nouvelles places sont également matérialisées sur le parking gratuit situé au 21 avenue Jules Guesde, à côté du salon MM Coiffure by Marc, ce qui porte à 16 le nombre de places sur ce parking. Il est également possible d'utiliser le parking Sarraill qui est à votre disposition gratuitement. Il est rappelé qu'il est interdit de stationner sur les bandes cyclables ainsi que sur le trottoir, sauf sur les places matérialisées. Un arrêté règlemente ces nouveaux aménagements.



► Les derniers travaux de voirie

► Renouvellement de la ligne haute tension et remplacement des branchements d'eau potable pour les particuliers

Avenue Jean Jaurès, dans la section allant de la rue Danton à la rue Marc Verdier.

► Réfection des chaussées en enduit coulé à froid par le Conseil Départemental

Avenue Jean Jaurès - avenue Jules Guesde - Rue Georges Clémenceau



► Marquage de la signalisation horizontale et matérialisation de place de parking

Avenue Jean Jaurès - avenue Jules Guesde

► Travaux Rue Anatole France

Des purges et des pontages des fissures existantes ont été effectués, en d'autres termes, des travaux de réfection de voiries pour conserver une rue en bon état.

► Rampe d'accès PMR – Parking salle des fêtes

La mairie a réalisé un cheminement goudronné à l'extrémité du parking de la salle des fêtes. Cet aménagement permet de sécuriser et de faciliter l'accès au cabinet médical de la rue Georges Clémenceau pour les personnes à mobilité réduite.

Nous en profitons pour vous rappeler que le stationnement est interdit sur les trottoirs et les espaces verts de la rue, selon l'arrêté municipal n° 2017-040.



► Nouvelles avancées sur l'éco quartier du Moulinet

De mi-juillet à mi-novembre s'est déroulée la viabilisation des terrains de l'Eco quartier situé au Camp du Moulinet. Ces travaux ont principalement consisté à poser les différents réseaux (eau potable, assainissement, évacuations pluviales, téléphone, électricité et éclairage public) afin de viabiliser ce nouveau quartier. Un permis d'aménager de 84 000 m² répartis sur 9 lots dont 2 hectares de parc urbain a été également déposé afin d'accueillir les futurs investisseurs.

En parallèle, les élus ont voté la mise en place d'un cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales qui permettra de maîtriser l'aménagement et de se conformer aux attentes et exigences du label écoquartier pour lequel la ville a obtenu la labellisation étape 2, le 13 décembre dernier à Paris.



► Nouveaux logements rue du Moulinet

Du type 3 au type 6, ce sont principalement des logements individuels qui ont été construits afin « d'inscrire ce quartier dans une logique de développement nouveau où la dimension humaine est au centre des priorités » comme le souligne Mickael Collet, chargé de communication chez Mon Logis. Ces maisons répondent donc aux nouvelles normes de construction réglementaires et certaines possèdent également des poêles à granulés. Aujourd'hui, « elles ont toutes trouvé des locataires » et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux maripontains.

► Association UFC Que Choisir : vos droits de consommateurs protégés !

Après 11 ans d'absence dans le département, c'est avec un réel plaisir que Jean-Marie ALBORGHETTI, président de l'antenne MARNE et AUBE de l'association UFC Que Choisir, est venu signer une convention de mise à disposition gratuite d'un local par la ville.

Cette association au service des consommateurs qui est connue de tous par ses revues mensuelles, a pour mission de garantir la reconnaissance et le respect des droits des consommateurs, la défense de leurs intérêts tant individuels que collectifs. Elle présente en tous lieux et auprès de toutes instances, et notamment en justice, les intérêts matériels et moraux des consommateurs.

Mais comme le souligne son président, « l'objectif premier est de renseigner et d'aider les consommateurs de manière préventive et de régler si possible les litiges à l'amiable. Sans exclure si besoin une procédure judiciaire »

Le Président espère pouvoir augmenter la fréquence des permanences et, par notre



intermédiaire, fait un appel aux bénévoles qui souhaiteraient s'investir.

Nul besoin d'être un juriste de haut niveau pour effectuer des permanences. Les qualités nécessaires sont : l'écoute, le bon sens, l'aisance téléphonique et manuscrite. Tous les bénévoles sont formés par l'association.



UFC QUE CHOISIR
1, rue Georges Clémenceau
(bâtiment le long de la Seine face à l'Église)

Les mardis de 9 h à 12 h
Les mercredis de 14 h à 17 h

Tél : 03.25.42.65.79

Email : antenneufctroyes@marneufcquechoisir.fr

Pour tous renseignements vous pouvez joindre également Serge CHANVRIN au 06.44.72.71.68

► FCAT : 1^{er} club amateur de la Région Grand Est

Après 3 années d'existence le Football Club de l'Agglomération Troyenne porte haut et fort les couleurs de notre territoire. Avec une école de foot de près de 450 jeunes de moins de 13 ans et une équipe fanion qui évolue en N 3, le FCAT est le 1^{er} Club amateur de la région Grand Est et fait partie du Top 10 des Clubs amateurs au niveau National. Encore bravo pour ce succès !

► L'Amicale des Anciens Elèves de Pont-Sainte-Marie

Né en 1949, Jacques Berthelot qui a succédé à Georges Beltramelli à la présidence de l'Amicale des Anciens Elèves de Pont-Sainte-Marie, a été élève à l'école maternelle et en primaire dans notre ville, avant d'entrer en apprentissage d'ajusteur tourneur. Jacques Berthelot a passé une grande partie de sa carrière au service voirie de la Ville de Troyes, avant de s'investir dans l'association.

L'amicale compte 80 adhérents, mais « Ce sont plus des sympathisants que des anciens élèves ». Alors, le président lance un appel à toutes celles et ceux qui ont fréquenté les bancs de l'école communale « Faites-vous connaître, vous serez les bienvenus, pour venir grossir les rangs de l'amicale, renforcer les liens et l'amitié entre anciens élèves, sans oublier de profiter du programme d'animations de l'année »

Le loto et la galette des rois ont eu lieu en début d'année. Un repas a été organisé en mars 2018 ainsi qu'un voyage aux Hospices de Beaune.

La traditionnelle et conviviale journée en plein air à la halle des Fêtes du stade Henri JACQUOT en juin fut une belle réussite. Suivie de la soirée choucroute le 21 octobre la salle des fêtes. L'association est très active. Elle est à votre disposition pour vous donner toutes les informations que vous souhaiteriez.



Le bureau :

Président : Jacques BERTHELOT
Vice président : Francis MILLOT
Trésorier : Hervé CHERRONNET
Secrétaire : Jacqueline MILLOT

Amicale des anciens élèves de Pont-Sainte-Marie.
Jacques Berthelot
3 ruelle du Gué
10150 Pont Sainte Marie
Tél : 06 67 53 00 82
Mail : jacques.berthelot@neuf.fr

► Jean Gennevois nous a quittés

Président de la section de Pont-Sainte-Marie-Lavau-Crenoy des ACPG CATM des 1^{er} et 2^{ème} cantons, Jean Gennevois était une figure locale du milieu associatif maripontain connu pour son investissement pour les anciens combattants.



Né en 1929, il intègre l'armée française pour effectuer son service militaire à Landau en Allemagne. Il est démobilisé avec le grade de maréchal des logis.

En 1952, il est affecté en gendarmerie à Berlin. En 1953, il est appelé en Indochine et revient de Saïgon en 1955. Il est alors envoyé au Maroc, puis en Algérie. En 1961, il retrouve la métropole et rejoint les brigades de Vitry-le-François, Soulaïnes, Andelot et Metz, devenu maréchal des logis chef en 1964.

Entre-temps, il épouse Denise qui lui donne deux filles, Joëlle et Martine, qui agrandiront la famille avec huit petits-enfants.

Tout au long de sa vie, Jean Gennevois a reçu de nombreuses décorations dont la médaille militaire, l'ordre national du mérite, la croix de guerre Indochine avec étoile de bronze, le titre de reconnaissance de la Nation TOE et AFN, la médaille d'Extrême Orient, la commémoration Indochine-Maroc-Algérie, la médaille de bronze associative de la gendarmerie.

Tarifs

POUR LES RÉSIDENTS DE PONT STE MARIE ET LES ENFANTS DES COMMUNES CONVENTIONNÉES

► L'École de musique toujours à votre service

Cette année encore, l'école de musique Maurice Faillenot située à la MAC (Maison de l'Animation et de la Culture), propose un large choix de cours.

Du jardin musical dès la grande section de maternelle, au cours pour adulte, l'apprentissage d'un instrument est accessible à tous.

Tous les instruments proposés (flûte traversière, clarinette, accordéon, hautbois, saxophone, trompette, trombone, tuba, batterie, piano, guitare classique, basse et électrique, cor d'harmonie, percussions d'orchestre, clavier et synthétiseur), sont enseignés par des musiciens professionnels, tous lauréats de conservatoires.

Des tarifs spécifiques sont pratiqués pour les habitants de Pont-Sainte-Marie et des habitants des communes conventionnées.

Activités	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Adulte Maripontain
Formation complète	165 € / an	135 € / an	105 € / an	195 € / an
Cursus musiques actuelles	Soit 55 € / trim	Soit 45 € / trim	Soit 35 € / trim	Soit 65 € / trim
Instrument seul	90 € / an	75 € / an	60 € / an	105 € / an
FM seule	Soit 30 € / trim	Soit 25 € / trim	Soit 20 € / trim	Soit 35 € / trim
Jardin musical	90 euros / an	75 € / an	60 € / an	
Eveil musical	Soit 30 € / trim	Soit 25 € / trim	Soit 20 € / trim	
Ateliers pratique collective	90 € / an			
2 ^{ème} instrument	Soit 30 € / trim			

Ecole de Musique « Maurice Faillenot »
Directeur : Pascal CUNIN
 Tél. : 03 25 46 00 47
 pascal.cunin@pont-sainte-marie.fr
 ecoledemusiquepontstемarie.opentalent.fr



A retenir

Concert d'hiver de l'École de musique
 29 janvier à 18 h 30
 Maison de l'Animation et de la Culture
 Entrée libre

Audition de carnaval – Classe de guitare
 30 janvier à 18 h 30
 Maison de l'Animation et de la Culture
 Entrée libre

► Les Talents Pontois exposent de nouveau

Une vingtaine d'artistes sont au rendez-vous de la 17^{ème} édition des Talents Pontois. Ils ou elles sont peintres, sculpteurs, photographes ou artisans d'art et vous proposent d'entrer dans leur univers durant l'exposition présentée en février à la salle des fêtes de Pont-Sainte-Marie. En parallèle à cette exposition, des ateliers de démonstration et d'initiation sont proposés au public.

EXPOSITION Talents Pontois

du 2 au 10 Février 2019
 PONT-SAINTE-MARIE - Salle des fêtes (rue G. Clemenceau)
 Exposition ouverte tous les jours de 14 h à 18 h

Exposition Talents Pontois
 Du samedi 2 au dimanche 10 février 2019
 Salle des fêtes de Pont-Sainte-Marie
 2 rue Georges Clemenceau
 Ouvert les après-midis de 14h à 18h
 Infos-renseignements : 03 25 82 81 29

► Concert hommage à Johnny Hallyday

L'Association Merci Johnny organise un concert en hommage à l'artiste décédé, avec Johnny B, sosie vocal de la légende.

Fort du succès du premier spectacle improvisé à l'Odysée, brasserie de la place de l'Hôtel-de-Ville de Troyes, le 10 décembre 2017, l'association troyenne créée par des fans du chanteur organise un concert événement en 2019.

Le 23 février prochain, il pourra remettre ça sur une vraie scène pour un show de plus de deux heures à Pont-Sainte-Marie avec au répertoire plusieurs chansons de l'album posthume. Le concert ne sera pas uniquement l'occasion de revivre les plus grands tubes de Johnny, il permettra de récolter des fonds au bénéfice de la Ligue contre le cancer,



Concert
 23 février 2019 à 20 h 30
 Maison de l'Animation et de la Culture (Mac) de Pont-Sainte-Marie
 - 10 rue Michel-Berger

Les places sont limitées.
 Pré-vente des billets à la Mac chaque mercredi, du 9 janvier au 20 février de 16 h à 18 h, et chaque samedi, du 12 janvier au 16 février de 10 h à 16 h.

Renseignements au 03 25 82 81 29 (Mac) ou au 06 78 37 13 20 (association Merci Johnny).
 5 euros pour les membres de l'association. 10 euros au tarif normal.

► Ouverture d'une Halte Relais France Alzheimer sur la Ville

Une halte relais accueille désormais sur la ville, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, vivant encore à domicile, ainsi que leur famille afin d'être un lieu de soutien et d'écoute.

Depuis plus de 30 ans, France Alzheimer s'engage aux côtés des familles, des professionnels du secteur médico-social, des chercheurs, des acteurs institutionnels pour optimiser à court terme la prise en soin, et améliorer à long terme, la lutte contre Alzheimer et ses maladies apparentées.

Halte relais France Alzheimer
 Un vendredi sur 2, de 14h30 à 16h30
 Salle Pasteur
 4 rue Pasteur à Pont-Sainte-Marie
 Service gratuit.
 Pour tout renseignement ou pour s'inscrire : 03 25 21 89 16
 francealzheimeraub@hotmail.fr

► Les animations de Noël ont attiré de nombreux visiteurs

Il y avait effervescence ce 15 décembre à Pont-Sainte-Marie ! La ville proposait en effet, le marché de Noël, salle Pont Hubert, où plus d'une trentaine d'exposants avaient pris place pour proposer des réalisations artisanales et de nombreuses idées cadeaux.

Sur la place Charles de Gaulle, c'est un manège pour enfants qui a été installé, pour le plus grand plaisir des petits, plaisir d'autant plus grand que beaucoup d'entre eux, ont eu la chance de faire un tour de calèche en compagnie du Père Noël !

Celui-ci a retrouvé les enfants à la sortie du spectacle de Noël proposé à la Maison de l'Animation de la Culture (MAC).



► Pascal Caffet retrouve les Écrevolles

Après l'incendie de son bâtiment de vente et de production survenu en octobre dernier, Pascal Caffet a rebondi et reçoit désormais ses clients au cœur d'un nouveau concept. À peine abattue, toute l'équipe s'est armée de courage et d'une belle dose de patience pour affronter ce coup du sort. Mais c'est aussi grâce à une immense solidarité que les clients n'ont quasiment rien perçu d'une situation difficile. Alors, aujourd'hui, les lumières scintillent de nouveau au cœur des Écrevolles. Une boutique éphémère sous la forme d'un chalet a, en effet, vu le jour pour permettre aux clients de croquer les gourmandises.

Au programme, toutes les collections de la Maison et en plus... crêpes, gaufres garnies des meilleures pâtes à tartiner Chocotartiné, Chocopraliné, caramel à la fleur de sel... Avis aux gourmands !



Ce Pop Pup Store est ouvert :
 Lundi de 14 h à 18 h 30
 Du Mardi au jeudi :
 9 h – 12 h 30 et 14 h – 18 h 30
 Vendredi : 9 h – 18 h 30
 Samedi : 8 h – 18 h 30

► La police municipale mutualisée renforcée

Dans les prochaines semaines, la Ville va embaucher un deuxième agent dans qui rejoindra la police municipale mutualisée.

Pont-Sainte-Marie a intégré le service mutualisé de la police municipale de Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres et Rosières-près-Troyes le 1^{er} janvier 2016. Lors des conseils municipaux respectifs, les quatre communes viennent de renouveler la convention les liant pour une durée de trois années (de 2019 à 2021).

Cette reconduction s'accompagne du recrutement d'un deuxième agent pour la ville de Pont-Sainte-Marie afin de compléter l'équipe en place (Saint-Julien, 4 agents ; Saint-Parres, 1 agent ; Rosières, 1 agent).

Ce recrutement va permettre de rétablir l'effectif à huit personnes et de répondre aux attentes de plus en plus nombreuses des administrés en terme de sécurité.

Police municipale mutualisée :
 accueil du public, mairie de Saint-Julien-les-Villas, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville.
 Tél. 03 25 71 79 40.
 Tél. de la patrouille : 06 75 21 42 06,
 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h.

Après un bel été, les élus ont repris le chemin de l'école !!!!

Ils ont retrouvé les dossiers en cours ainsi que ceux qui se terminent.

D'autres sortiront prochainement ou sont remis à plus tard... Notamment les groupes scolaires (à notre grand regret ! Mais il nous a fallu nous rendre à l'évidence : restriction budgétaire oblige !) :

- Réhabilitation de la friche agricole. Travaux qui vont débiter dans les prochaines semaines.
- La 2^{ème} maison médicale va sortir de terre prochainement.
- Différents travaux de réseaux dans l'éco quartier du camp du moulinet sont en cours.
- La bande de roulement étant terminée avenue Jules Guesde et avenue Jean Jaurès, nous passons à la 2^{ème} phase : traçage de bandes axiales, passages piétons et matérialisation des pistes cyclables.
- Nombreux travaux effectués dans les écoles : peinture de classes, achat de tablettes numériques, réfection de sol de jeux en maternelle (la sécurité des enfants reste une priorité).
- Mise en place du conseil citoyen qui œuvre au sein du quartier.
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : renouvellement de l'édition de la Semaine Bleue avec un large programme : activités de loisirs, information santé, repas...

Nous suivons avec attention tous ces dossiers et nous intervenons (et interviendrons encore) quand cela sera nécessaire.

N'oubliez pas nos prochaines permanences mensuelles en Mairie où nous vous attendons, nous sommes à votre écoute.

Samedi 2 février 2019	de 10 h à 12 h
Samedi 2 mars 2019	de 10 h à 12 h
Samedi 6 avril 2019	de 10 h à 12 h
Samedi 5 mai 2019	de 10 h à 12 h
Samedi 2 juin 2019	de 10 h à 12 h

Les Elus de la liste « Pont-Sainte-Marie, l'Affaire de tous »

Joël COFFINET,
Christine CHAMPEAU,
Denis DEFER,
Cathy PLAQUEVENT,
Florence BOUDEVILLE

► Conseil municipal du 14 mars 2018

COSEC – Travaux

La ville de Pont-Sainte-Marie souhaite réaliser des travaux sur le Complexe Sportif Evolutif. Le COSEC est utilisé en moyenne 5 heures par jour soit 36% par les associations sportives maripontaines, et 9 heures par jour soit 64% par le collège Eureka afin d'y dispenser son action éducative.

COUT TOTAL PREVISIONNEL H.T DE L'OPERATION : 170 000 € HT			
PRESTATAIRES	MONTANT SUBVENTIONNE	MONTANT SOLLICITE	% DU PROJET
Conseil Départemental	170 000€	85 000€	50%
MONTANT DU FONDS DE CONCOURS SOLLICITE			
Troyes Champagne Métropole	170 000€	34 000€	20%
Ville de Pont-Sainte-Marie	170 000€	51 000€	30%

Adopté à l'unanimité

► Conseil Municipal du 12 avril 2018

Vote du taux de Fiscalité locale 2018

Il vous est proposé de maintenir les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2018 comme suit :

	Bases impositions effectives 2017	Bases impositions prévisionnelles 2018	Taux	Produits attendus 2017
Taxe d'habitation	5 682 493	5 806 000	13.28 %	771 037€
Foncier bâti	6 829 741	6 906 000	17.94 %	1 238 936€
Foncier non bâti	20 808	21 300	22.20 %	4 729€
TOTAL				2 014 702€

Adopté à l'unanimité

► Conseil municipal du 14 juin 2018

Label ECO QUARTIER

Dans la poursuite de l'obtention de la phase 1 du label écoquartier en avril 2017 et considérant les travaux de viabilisation qui vont débiter sur le camp du Moulinet, il convient d'évoluer, de proposer de valider la phase 2 de ce label.

Cette phase débute une fois les études achevées et le chantier engagé, elle consiste en 3 étapes que voici :

- Renseigner des informations sur le projet à propos de 20 engagements (diagnostic, densité, sécurité, mémoire, identité, dynamisme, réseaux, déchets, gestion de l'eau, sensibilisation...). Étant précisé, qu'il est nécessaire d'avoir au total un minimum de 12 engagements respectés pour pouvoir valider cette étape.
- Accueillir une équipe de 2 experts sur le site pour vérifier la conformité du projet à la charte éco quartier.
- Passer à la commission régionale éco quartier suite aux conclusions des experts, avant la décision finale d'attribution du label étape 2 par la commission nationale.

L'accompagnement et les réunions avec les services de l'état permettent de préparer cette opération.

Adopté à l'unanimité

► Conseil Municipal du 5 juillet 2018

Plan de financement friche agricole

La commune de Pont-Sainte-Marie a décidé la réhabilitation de la friche agricole du Moulinet. Pour cela, elle a sollicité différents cofinanceurs. L'étude globale de faisabilité étant terminée, il convient de réajuster le plan de financement prévisionnel et de préciser. Il vous est proposé le plan de financement prévisionnel suivant pour la phase 1 :

ORGANISME	PHASE 1	%
Etat : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	150 000,00 €	7,25%
Etat : Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) / rénovation thermique	24 200,00 €	1,17%
Union Européenne : Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) / Objectif Spécifique 5.2	224 708,00 €	10,86%
Région Grand Est : Soutien au traitement et requalification des friches	563 000,00 €	27,22%
Département de l'Aube : Plan de soutien aux projets structurants des territoires	75 000,00 €	3,63%
Troyes Champagne Métropole Fonds de concours unique	473 813,12 €	23,88%
Financements propres (Ville de Pont-Sainte-Marie)	473 813,12 €	23,88%
TOTAL H.T.	1 984 534,24€	100%

Adopté à l'unanimité

► Conseil Municipal du 12 septembre 2018

ECO-QUARTIER – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les 7 hectares restant à aménager vont accueillir une autre maison médicale, une résidence séniors mais aussi des maisons individuelles pour primo accédant ainsi que du logement social. Toutes ces constructions devront suivre une charte afin de préserver la biodiversité et promouvoir l'urbanisme durable.

La place d'Armes d'environ 2 hectares, sera réhabilitée et dévolue uniquement en parc urbain, véritable cœur de quartier et réaménagée de façon cohérente, dans une optique très végétale et durable, pour ne pas dénaturer les éléments environnants que sont le parc Lebocey et le marais Natura 2000. Cette place sera occupée par un jardin pédagogique, un jardin d'ornement, un bassin, un jardin partagé, ainsi qu'un espace événementiel. Différents espaces vont être créés pour les habitants, le tout bénéficiant d'une maille piétonne agréable pour les divers usagers, ce qui permettra de favoriser l'échange et la mixité sur le site, afin de créer une cohésion sociale.

Des travaux de voiries et de réseaux divers seront aussi réhabilités, certains réseaux datent de l'utilisation du camp militaire. Ce projet global est estimé à 1 271 122,73 € HT et est composé de 2 phases. Dans un premier temps, il vous est proposé d'adopter un plan prévisionnel pour la phase 1 d'un montant de 599 266,48 € HT et de solliciter les partenaires suivants :

ORGANISME	PHASE 1	%
Etat : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	180 000,00 €	30%
Financements propres : (Ville de Pont-Sainte-Marie)	419 266,48 €	70%
TOTAL H.T.	599 266,48 €	100%

Adopté à l'unanimité

► Conseil municipal du 14 décembre 2018

Tarifs funéraires et cinéraires 2019

Il est donc proposé, la revalorisation des tarifs 2019 des concessions du Cimetière communal, tels que présentés ci-dessous :

CONCESSIONS	ORDINAIRES		CINERAIRES	
	2018	2019	2018	2019
Temporaires (15 ans)	115.35 €	117.50 €	57.70 €	58.75 €
Trentenaires	319.20 €	325.50 €	159.60 €	162.75 €

Adopté à l'unanimité

► Déménagement des infirmières de Debussy à la maison médicale

Depuis le 1^{er} mars 2018, Renée Arbareri et Sylvie Serrier, les 2 infirmières D.E. situées précédemment à Debussy, ont déménagé dans la maison médicale, 1 rue du Moulinet à Pont-Sainte-Marie. Nous vous rappelons que la maison médicale est ouverte depuis le 2 janvier dernier et propose une offre de soins variées puisque 2 ostéopathes et 2 sages-femmes y sont également installés. Un local est toujours vacant pour accueillir prioritairement un médecin généraliste.

► Petit point sur les règles de stationnement



► **Stationnement Arrêt Minute** : (Place Charles de Gaulle, Rue Pierre Germaine, Avenue Jules Guesde, Avenue Jean Jaurès) : La durée de temps maximum autorisée est de 15 minutes. Le conducteur s'expose à une verbalisation de 35 euros, majorée à 75 euros.

► **Stationnement sur trottoir** : Le stationnement sur les trottoirs est formellement interdit sur la commune. Le conducteur s'expose à une verbalisation de 135 euros, majorée à 375 euros.

► **Stationnement unilatéral semi-mensuel** : Le stationnement sur la chaussée est autorisé du 1 au 15 mois du côté des immeubles portant des numéros impairs et du 16 à la fin du mois du côté des immeubles portant des numéros pairs. Le changement de côté de la chaussée doit se faire le dernier jour de chaque période. Le conducteur s'expose à une verbalisation de 35 euros, majorée à 75 euros.

► **Stationnement Place Handicapé** : Le stationnement sur une place handicapé est interdit pour tous véhicules non titulaires d'une carte pour personnes à mobilité réduite. Le conducteur s'expose à une verbalisation de 135 euros, majorée à 375 euros. Une demande de mise à fourrière du véhicule est autorisée.

► **Stationnement place convoyeur de fond** : Devant les banques : BNP Paribas, 2 avenue Jules Guesde et Crédit Agricole, 2 Avenue Jean Jaurès. Le stationnement sur une place convoyeur de fond est interdit à tous véhicules. Le conducteur s'expose à une verbalisation de 135 euros, majorée à 375 euros. Une demande de mise à fourrière du véhicule est autorisée.

► **Stationnement d'un véhicule devant un dispositif destiné à la recharge de véhicules électriques** : Le stationnement d'un véhicule non électrique sur une place pour recharger un véhicule électrique est interdit. Le conducteur s'expose à une verbalisation de 35 euros, majorée à 75 euros. Une demande de mise à fourrière du véhicule est autorisée.

► **Stationnement sur piste cyclable** : Le stationnement d'un véhicule sur une piste cyclable est interdit. Le conducteur s'expose à une verbalisation de 135 euros, majorée à 375 euros.

► Nouvelles modalités pour les attestations d'accueil



Depuis le 3 décembre 2018, pour vos attestations d'accueil, vous avez la possibilité d'acheter un timbre fiscal électronique depuis le site internet timbres.impots.gouv.fr ou chez les buralistes.

Ensuite vous vous présentez à la mairie muni du timbre et des pièces justificatives suivantes :

- un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport pour le Français, l'Européen ou le Suisse ; titre de séjour pour les autres étrangers),
- un document prouvant sa qualité de propriétaire, de locataire ou d'occupant du logement dans lequel il compte héberger le ou les visiteurs (comme un titre de propriété ou un bail locatif),
- un justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone ou quittance de loyer),
- tous documents justifiant de ses ressources (3 derniers bulletins de salaire, dernier avis d'imposition),
- attestation d'assurance s'il souhaite assurer l'étranger pendant son séjour,
- tout document sur sa capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement (en termes de superficie, de sécurité, de salubrité et de confort du logement),
- un timbre fiscal électronique d'un montant de 30 €,
- si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné, une attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant,
- la photocopie du passeport du ou des visiteurs.

À compter du 1^{er} janvier 2019, le timbre fiscal papier est supprimé en métropole.

► Changement pour les inscriptions sur les listes électorales

A compter du 1^{er} janvier 2019, une nouvelle réforme pour les élections est mise en place, ce qui implique :

- Pourront s'inscrire sur les listes électorales les électeurs figurant pour la 2^{ème} fois au rôle des contributions directes. Possibilité d'inscription en ligne sur service-public.fr
- Possibilité d'inscription à tout moment de l'année et jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin sauf pour les élections européennes de 2019, les inscriptions se font jusqu'au 31 mars 2019.
- Possibilité pour un électeur atteignant la majorité entre deux tours, de participer au second tour,
- Fin de la possibilité de double inscription pour un français à l'étranger, celui-ci doit opter pour l'un ou pour l'autre et à défaut de choix, l'inscription consulaire sera maintenue et celle de la commune supprimée.



► Les règles de viabilité hivernale

Comme chaque année, votre ville est opérationnelle dans le cadre du plan de viabilité hivernale. Les services techniques effectuent, entre autres missions, le salage des chaussées, des ponts, des pistes cyclables et réalisent le déneigement en priorité sur les grands axes circulants. Il n'en reste pas moins que ce plan de viabilité hivernale repose aussi sur le sens civique des habitants. Ainsi, ceux-ci doivent rendre les trottoirs devant chez eux praticables en cas de chute de neige ou de verglas. Tous les riverains sont concernés, que vous soyez locataires ou propriétaires.

1. Par temps de neige, gelée ou verglas, les propriétaires ou locataires des rez-de-chaussée sont tenus de balayer la neige ou casser la glace sur leur trottoir devant leur maison, boutique, cour, jardin et autres emplacements. Ils devront faire ce nettoyage une sur largeur minimum de 1 mètre à partir des murs ou de l'alignement des murs.
2. La neige ou la glace enlevée devra être entassée sur la bordure intérieure du trottoir, de façon à constituer un muret qui ne débordera pas sur la chaussée. Ces dispositions devront être exécutées dès 9 heures en cas de chute nocturne, et deux heures au maximum après les chutes de neige qui se produiront dans la journée.
3. Il est formellement interdit de répandre de la neige ou de la glace, de quelque façon que ce soit, sur la chaussée.
4. En cas de verglas, les propriétaires ou locataires des rez-de-chaussée, devront jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois sur leur trottoir devant leur maison, boutique, cour, jardin et autres emplacements.
5. En cas d'accident, le non-respect de ces obligations engage la responsabilité du riverain. Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

► Permanences des élus de la majorité

Les 1^{ers} samedis de chaque mois, de 10 h à 12 h.

2 février, 2 mars, 6 avril, 5 mai et 2 juin 2019.



2019



PONT-SAINTE MARIE

Pascal LANDREAT

Maire de Pont-Sainte-Marie
Vice-président de Troyes Champagne Métropole

et les élus du Conseil Municipal

vous présentent leurs

MEILLEURS VOEUX 2019